

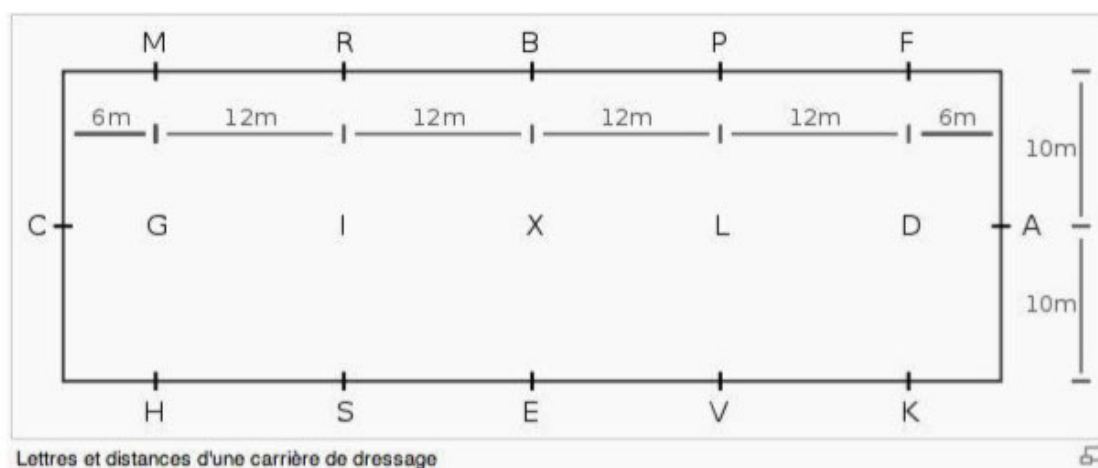
**CAHIER DES CHARGES 2019**  
**DES SOCIÉTÉS ORGANISATRICES DÉLÉGUÉES**  
**DES CONCOURS DRESSAGE CLASSIQUE, LABELLISÉS & CIR SHF**

**1/ A LA CHARGE DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DÉLÉGUÉE**

Pistes

Dressage :

- Carré de dressage de 60X20, délimité, encadré et muni de lettres ;
- Sol plat, entretenu et adapté ;
- Jugement des reprises dans des cabanes



Paddocks :

- Sols entretenus et adaptés

Détente :

- La détente doit être réservée exclusivement aux jeunes chevaux en épreuve ce jour-là.

Rond de Longe/ Espace pour longer

- Sol adapté, isolé des pistes et paddocks. Cet espace est vivement recommandé pour les Cycle Classique LABEL et CIR

Personnel et moyens de terrain

- Les juges doivent avoir suivi au minimum tous les 2 ans une formation SHF

**Epreuves régionales de Cycle Classique**

Le jury des épreuves du Cycle Classique comprend un Président et un ou deux assesseurs choisis parmi les juges de Dressage « habilités jeunes chevaux » par la SHF et dont la liste est publiée chaque année sur le site de la SHF ([www.shf.eu](http://www.shf.eu)). La désignation du jury est faite

SHF – 83/85 Bvd Vincent Auriol 75013 Paris – tél. 01 53 59 31 31 – fax 01 53 59 31 30

site : [www.shf.eu](http://www.shf.eu) – email : [shf.services@shf.eu](mailto:shf.services@shf.eu)

par la société organisatrice. Les frais d'hébergement et de déplacement des juges sont à la charge de la société organisatrice. Ils doivent leur être remboursés le soir de leur dernier jour de présence.

### **Epreuves régionales Label et CIR**

Le Président de jury et son assesseur sont désignés par la SHF. Les frais d'hébergement et de déplacement des juges sont à la charge de la SHF, en fonction du nombre d'engagés sur le concours.

Le détail de la prise en charge par la S.H.F est basée sur le nombre d'engagements dans les épreuves Cycle classique Label et/ou CIR préliminaires + finales en fonction du barème suivant :

- De 0 à 19 Pas de prise en charge
- De 20 à 39 Prise en charge d'1 juge
- De 40 à 59 Prise en charge de 2 juges
- + de 60 Prise en charge d'un éventuel 3ème juge si nécessaire.

Les notes de frais sont remboursées aux juges pris en charge par la SHF sur la base de présentation du formulaire SHF et des justificatifs envoyés par les juges à la SHF.

### **Epreuves régionales du Cycle Libre**

Pour les épreuves du Cycle Libre un jury composé de juges sans « habilitation jeunes chevaux » spécifique est admis. Les deux membres du jury devront impérativement avoir au moins la qualification National.

### **Protocoles de Dressage**

Les imprimés correspondants peuvent être édités sur le site <https://www.shf.eu/fr/valorisation/informations-documents/dressage-chevaux/protocoles.html>

Les textes des reprises sont disponibles sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu)

Pour chaque génération de jeunes chevaux, il existe deux reprises distinctes :

- reprise « préliminaire »
- reprise « finale »

Ces deux reprises doivent être programmées sur 2 jours consécutifs : préliminaire puis finale.

### **Planification des Epreuves**

Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'organiser les épreuves poneys lors d'un cycle classique jeunes chevaux.

Les épreuves cycle classique chevaux peuvent être programmées en semaine, le cycle libre et les épreuves jeunes poneys idéalement le week-end.

### **Fonctionnement du jury des reprises jeunes chevaux de Cycle Classique et Cycle Libre**

Les reprises sont jugées par un jury de terrain composé de deux ou trois Juges.

-Si les juges sont au nombre de deux, ils sont placés en C et en E ou B, sauf en cas de force majeure. -S'ils sont au nombre de trois, deux sont placés en C et un en E ou B.

Les juges travaillent comme une équipe et donnent les notes conjointement. Les juges en C et E ou B devront pouvoir communiquer entre eux pendant la reprise. L'organisateur met à disposition des juges des talkies walkies ou tout autre système de communication permettant les échanges (ex : casques et oreillettes).

Sur la reprise finale, il est souhaitable que le président de jury formule un commentaire sur les performances de chaque cheval, une fois la reprise terminée. Ce commentaire est principalement destiné au cavalier et aux spectateurs. Les protocoles seront mis à disposition des cavaliers après validation du Président de Jury.

### **Représentant des cavaliers des concours labellisés et des CIR**

Ce représentant a le devoir d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours. Il peut référer à la SHF du bon déroulement du concours. Le nom du cavalier doit être affiché sur le tableau d'affichage.

### **Ordres de passage des chevaux « tardifs »**

En début d'année, dans les concours régionaux accueillant des chevaux « tardifs » dans les reprises de la catégorie d'âge inférieur, ils seront regroupés en fin d'épreuve afin de faciliter la tâche du jury. Des dérogations peuvent être accordées par le Président du jury

### **Remise des Prix**

Label Cycle Classique : La SHF offre des plaques aux trois premiers de chaque génération (4, 5 et 6 ans) pour les reprises préliminaires et finales.

Cycle Libre : La Société Organisatrice doit prévoir des plaques pour les jeunes chevaux primés.

CIR Cycle Classique : La SHF offre des plaques aux trois premiers de chaque génération (4, 5 et 6 ans) et une couverture pour chaque champion.

### **Sécurité**

- La présence d'un poste assistance cavalier conformément au règlement fédéral est souhaitable.

### **Parking camions et vans**

- la zone est identifiée et stabilisée
- l'espace disponible est adapté au nombre de véhicules accueillis
- une alimentation en électricité et en eau est prévue

### **Vétérinaire et Maréchal Ferrant** (frais engagés à la charge du responsable du cheval)

- un service vétérinaire doit être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock, au Jury...);
- un maréchal-ferrant peut être présent ou en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais. (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock, au Jury...);

### **Sono**

- micro pour le président de jury, sono pistes et paddock, chacune indépendante, permettant à toutes les personnes présentes de suivre le déroulement des épreuves.

### **Boxes**

- les boxes doivent être aux normes FEI, soit 3m X 3m, ou surface équivalente ;
- leur gestion (matérielle et financière) est à la charge de l'organisateur local ;
- la SHF se laisse la faculté de juger le caractère raisonnable de leur tarif ;
- des boxes en dur sont mis à la disposition des chevaux entiers, idéalement à proximité immédiate du terrain, dans tous les cas dans un rayon de 4 Km maximum du terrain ; si vous ne disposez pas de boxes en dur pour les entiers, prévoir des boxes démontables isolés sur les 4 côtés dans la mesure du possible
- sur demande de la SHF, un box doit être laissé à disposition pour les opérations de contrôles anti-dopage.

### **Exposants :**

- La gestion sera entièrement assurée par l'organisateur.

### **Service Photos/Vidéos**

-Assurée par l'organisateur sur les concours cycle classique et Label

-Lors des CIR, la SHF enverra une équipe sur 1 à 2 journées, à préciser à l'organisateur en fonction du programme. Un cahier des charges vidéo est envoyé aux différents organisateurs avant les finales CIR.

### **Restauration**

- La gestion sera entièrement assurée par l'organisateur
- La présence d'un service de restauration sera appréciée.

### **Contrôle anti-dopage des jeunes chevaux**

- en cas de contrôle anti-dopage, une personne désignée comme « accompagnateur » doit être mise à la disposition du vétérinaire préleveur (Cf. Règlement général des épreuves d'élevage).

### **Affichage et programmes**

- un tableau d'affichage officiel ;
- affichage des programmes fournis par la SHF comprenant :
  - o le nom du cheval, sa race, les noms du père, mère et père de mère avec leur race
  - o le nom du cavalier avec son niveau de licence
  - o le nom du propriétaire

- le nom et le département du naisseur
- les programmes doivent être photocopiés en quantité suffisante pour le public. Un exemplaire doit être remis à chaque membre du jury et au Commissaire au paddock.

### **Transmission des avant-programmes et des résultats**

- l'organisateur dispose obligatoirement d'une adresse pour recevoir et envoyer des courriels ;
- l'organisateur saisit l'avant-programme du concours au minimum 6 semaines avant la date de clôture ;
- l'organisateur publie sur le site FFECompét les horaires des épreuves dès la clôture des engagements ;
- l'organisateur saisit les résultats dès la fin du concours sur le site FFEcompét pour validation par la SHF.

## **2. ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS.**

Les Sociétés organisatrices :

- ont la responsabilité juridique, technique, logistique vis-à-vis des tiers et de la SHF ;
- elles doivent se conformer aux recommandations du présent cahier des charges des concours dressage classique, libre, labellisés et CIR SHF ;
- elles souscrivent une police d'assurance en responsabilité civile les couvrant pour l'organisation des épreuves d'élevage ;
- Les engagements reviennent à la SHF
- La SHF reverse une part à la société organisatrice conformément à la note financière publiée sur le site de la S.H.F.